



Envoi au contrôle de légalité le : 9 décembre 2022

Publication électronique le : 9 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, M. Pierre GEORGET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT.

Absent(s) : Mme Karine GAUTHIER.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

BUDGET CITOYEN 2022 - LES INITIATIVES LAURÉATES

(N°2022-469)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire et, notamment, son article 15 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°21 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Accompagner l'attractivité du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2021-558 de la Commission Permanente en date du 13/12/2021 « Budget citoyen - Règlement » ;

Vu la délibération n°2020-479 du Conseil départemental en date du 14/12/2020 « Règlement du Budget citoyen 2020 » ;

Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 19/12/2017 « Budget citoyen – année 2018 » ;

Vu la délibération n°21 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Accompagner l'attractivité du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30/03/2017 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts-de-France (SRDEII) ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 07/11/2022 ;

Madame Karine GAUTHIER, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, intéressée à l'affaire et invitée, n'a pas pris part au débat.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux structures lauréates, reprises au tableau en annexe 1, une participation départementale d'un montant global de 669 287 €, au titre du Budget citoyen 2022, selon les modalités décrites dans ce même tableau et au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions, avec les structures concernées visées à l'article 1, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C01-020Q01	6568//930202	Mission ESS	672 151,00	669 287,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 novembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Lauréats du Budget citoyen 2022

Structure porteuse	Initiative	Thèmes	Commune	Territoire	Résumé	Catégorie	Montant proposé
ALPHA TRANSPORTS ET SERVICES	ALPHA BIEN ETRE	Handicap / Insertion / Santé /	Berck	Montreuillois	Balades et transferts entre établissements de santé en triporteur électrique à destination de personnes fragiles ou en situation de handicap, afin de leur accorder un moment de détente et un contact avec la nature.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Uthopia	Uthopia Epicerie Sociale et Solidaire Mais pas que	Action sociale / Alimentation / Education /	Frévent	Ternois	Une épicerie solidaire mobile permettant de partager les pratiques d'autonomie alimentaire et d'offrir un moment de convivialité par des ateliers organisés dans les petits villages pour les personnes non véhiculées	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Association Saint Camille	Cœur de vi(l)le intergénérationnel	Action sociale / Handicap / Personnes âgées /	Arras	Arrageois	Transformer l'EHPAD Saint Camille en un village intergénérationnel en y accueillant l'ensemble des services d'une ville et son animation dans une logique d'inclusion sociale et de solidarité.	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
Le Laboratoire de répit	La Mare aux Canards	Enfance/Famille / Handicap / Santé /	La Madelaine-sous-Montreuil	Montreuillois	Dans le cadre des Bobos à la ferme, une bainéo-jacuzzi adaptée à l'accueil des enfants fragiles ou en situation de handicap ainsi que leurs aidants, afin de leur offrir un lieu de détente et un moment où les aidants redeviennent parents	Pratiques de l'ESS	5 520 €
MAS La Croisée	La Croisée - Vide-greniers permanent inclusif et solidaire	Environnement / Handicap / Insertion /	Huby-Saint-Leu	Montreuillois	Vide grenier permanent inclusif et solidaire où les employés portent un handicap et apprennent les métiers de l'accueil, de la vente et de l'animation. C'est aussi un lieu de vie avec des espaces de discussions, d'ateliers numériques, de jeu co-construits avec les usagers et les employés.	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
Maison de la poésie Hauts de France	Re création d'une revue de poésie	Culture / Education / Insertion /	Beuvry	Artois	Une revue de poésie pour tous qui laisse la part belle aux croisements de disciplines, aux portraits, aux dialogues. La poésie reste un mode d'expression accessible à tous, que l'on soit lecteur ou non, que l'on soit à l'aise avec les mots ou non, quel que soit son âge, à mieux faire connaître ! Une version audio est à l'étude, pour toucher les personnes malvoyantes ou en difficulté avec la lecture.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Association PIQUE ET PRESSE	Tout à une seconde vie	Environnement /	Marquise	Boulonnais	Un accompagnement des usagers au réemploi et à la réparation d'objets du quotidien grâce à un repair café et ses ateliers. Cette démarche s'appuie sur le lien social ainsi que l'apprentissage entre citoyens	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Centre Social LA MAISON POUR TOUS	Programme d'Alimentation Solidaire du centre social la MPT (Lillers)	Action sociale / Alimentation / Insertion /	Lillers	Artois	Un collectif de bénévoles apporte une solution à la question de l'insécurité alimentaire dans sa globalité, tout en portant une attention particulière aux problématiques individuelles, notamment par la redistribution de repas et un frigo partagé.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Association GA Enerfya	Le développement durable au cœur de la cohésion sociale	Action sociale / Environnement / Logement /	Fauquembergues	Audomarois	Mise en place d'activités de sensibilisation au développement durable, à la précarité énergétique et l'habitat écoresponsable. Ces activités permettront de créer du lien social entre les citoyens du territoire.	Transformation économique environnementale et sociétale	30 800 €
Association Community	La petite conserverie de Community !	Alimentation / Education / Santé /	Arques	Audomarois	Conserverie ambulante disposant d'une cuisine mobile allant à la rencontre des habitants afin de développer la solidarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage. Cette lutte passe par la revalorisation de fruits et légumes jetés grâce à des ateliers de cuisine et de transformation en conserve avec les habitants.	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
Récup'tri	LA FABRIQUE DU JARDIN	Action sociale / Citoyenneté / Environnement /	Aix-Noulette	Lens-Liévin	Création d'un atelier de revalorisation des déchets en objets du quotidien, pratiques écologiques, apiculture et permaculture. Cette action s'inscrit dans une démarche environnementale et de lien social.	Pratiques de l'ESS	6 550 €

Lauréats du Budget citoyen 2022

Structure porteuse	Initiative	Thèmes	Commune	Territoire	Résumé	Catégorie	Montant proposé
Oasis 2 vies - Espace de vie sociale Lillers	Mobilité solidaire de l'Oasis - Lillers	Action sociale / Insertion / Mobilité /	Lillers	Artois	Démarche d'accompagnement global à la mobilité par l'entretien, la réparation et le prêt de vélos, voitures ou camionnettes afin de rendre le déplacement à la portée de tous. Cette action proposera de réaliser des sorties collectives et favorisera l'entraide et le partage.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Les Animaliens	Des calins et des poils	Action sociale / Personnes âgées / Santé /	Calais	Calaisis	Mise en place de médiations animales par la formation de bénévoles, afin d'intervenir auprès de publics fragiles. Cette médiation permet de créer du lien social avec des personnes en situation d'isolement mais aussi de diminuer leurs stress, anxiété...	Innovation sociale	22 000 €
Maison de Jean-François – Apei Les Papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer	Mon projet à moi à la Maison de Jean-François	Handicap /	Saint-Martin-au-Laert	Audomarois	Lieu de partage, de rencontres, de projets communs et d'activités au sein d'un établissement d'accueil d'adultes en situation de handicap	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Territoires en marche	Papote'ânes Truck	Action sociale / Environnement / Protection animale /	Pernes	Ternois	Projet visant à rétablir le lien social et la convivialité, allant à la rencontre d'habitants en leur proposant des jeux, des ateliers ludiques ou autour de l'environnement. La présence d'un âne permettra de faciliter les échanges avec les habitants.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Les Anges Jardins	Le Hub Bien Manger Bassin Minier	Action sociale / Alimentation / Insertion /	Vieille-Église	Calaisis	Coopération d'acteurs sur l'alimentation locale et durable réunissant distributeurs et producteurs en circuit court, centres sociaux et habitants. Une initiative offrant une convergence des offres alimentaires locales	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
Au Fournil des Morins	Un four à pain, un lien social	Alimentation / Citoyenneté / Culture /	Thérouanne	Audomarois	Apprentissage des techniques de construction, torchis, maçonnerie, fagotage ainsi que des ateliers culinaires autour d'un fournil datant de 1817. Employant des outils et matériaux de seconde main, cette démarche a une vocation environnementale et patrimoniale.	Innovation sociale	16 800 €
L'ETINCELLE D'OPALE	Une Passerelle vers le monde social	Action sociale / Insertion / Santé /	Berck	Montreuillois	Action de mobilité à destination de personnes atteintes d'un handicap psychique permettant la rencontre avec des structures de l'ESS culturelles, sportives etc. Cette démarche permettra également la sensibilisation au handicap psychique auprès d'écoles, d'entreprises et de lutte contre l'isolement de leurs bénéficiaires.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais	Sport Ressources 62	Environnement / Santé / Sport /	Angres	Lens-Liévin	Création d'une plateforme solidaire ayant pour but de partager du matériel et des services afin de rendre plus accessibles le sport aux citoyens. La plateforme permet le réemploi d'équipement sportif par un réseau de clubs sportifs, de citoyens et de ressourceries.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
L'Etable des Possibles	Création d'un tiers lieu nourricier dans le Ternois	Agriculture/pêche / Alimentation / Citoyenneté /	Héricourt	Ternois	Mise en place d'un tiers-lieu nourricier, coopératif territorialisé autour de la production locale, la transformation et la distribution alimentaire de proximité dans le Ternois. Un lieu de partage des savoir-faire à travers des formations, des conférences, des ateliers cuisine pour sensibiliser un public large.	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
De Cœur à Cœur	De Cœur à Cœur pour plus d'Ampleur	Enfance/Famille / Handicap / Santé /	Outreau	Boulonnais	Une action de soutien en direction des familles atteintes de pathologies cardiaques congénitales. Celle-ci permettra de recueillir des fonds pour aider les familles lors des interventions chirurgicales afin d'être soutenues moralement, matériellement et financièrement.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Les Jardins de la Tolérance	Les Jardins de la Tolérance, Semons la bienveillance, cultivons l'intégration	Action sociale / Environnement / Insertion /	Saint-Omer	Audomarois	Mise en place d'activités en insertion (maraichage, nettoyage, bois de chauffage) au sein du dernier marais cultivé de France notamment avec l'aide de chevaux Boulonnais dans le respect de valeurs partage, lien social, bienveillance, respect et protection de l'environnement,	Pratiques de l'ESS	6 900 €

Structure porteuse	Initiative	Thèmes	Commune	Territoire	Résumé	Catégorie	Montant proposé
CLEOBADIE PRODUCTIONS	CERCLES CONTEURS ET UTILITE CITOYENNE - La tradition orale au service de la citoyenneté	Action sociale / Citoyenneté / Enfance/Famille /	Les Attaques	Calaisis	Un groupe, composé d'enfants, de parents, d'adultes et/ou de seniors, mené par un conteur pour partager des ressources immatérielles communes issues de la littérature orale (contes, comptines, devinettes, chansons, mythes, légendes) où chacun intervient, écoute, partage et échange.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Cie Micromega	La Caravane de l'Imaginaire	Culture / Enfance/Famille / Jeunesse /	Bruay-la-Buissière	Artois	Une boîte à outils culturelle sous la forme d'une scène mobile et modulable à taille réduite nécessitant un besoin technique rudimentaire dans le but de s'adapter au différents lieux d'accueil, aux publics et aux activités artistiques variées.	Coopération	22 080 €
KDABRA	BOX COOP	Action sociale / Alimentation / Insertion /	Saint-Pol-sur-Ternoise	Ternois	Une activité de restauration à emporter permettant à chacun de profiter d'un repas équilibré, préparé par des cuisinières formées à l'école des chefs et constitué de produits de saison, locaux. Dans un esprit coopératif, solidaire et citoyen permettant à des bénévoles d'apporter leurs savoirs et de faire bénéficier aux plus en difficulté par des "box suspendues".	Pratiques de l'ESS	6 900 €
LES IMPRESSIONNANTES MAMANS-SOLOS DE L'ARRAGEOIS	Les impressionnantes Mamans-solo de l'arrageois	Enfance/Famille /	Arras	Arrageois	Création d'un réseau d'entraide solidaire et coopératif composé par et pour les mères et enfants vivant en familles monoparentales. L'objet est de mettre en commun les nombreuses ressources et compétences qu'elles ont acquises au cours leurs parcours pour lutter contre les difficultés, les situations de précarité et de vulnérabilité qu'elles vivent.	Innovation sociale	22 080 €
A Bouts de Films	La Nuit Magique	Culture / Insertion / Tourisme /	Camblain-Châtelain	Artois	Un parc fantastique aux valeurs humaines où petits et grands viennent découvrir différents royaumes et participer à des spectacles, jeux et animations. L'entrée du parc sera gratuite pour un accès égal pour tous à la culture.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Association La Plume à Loup	La plume à Loup - Grange de Café !	Alimentation / Citoyenneté / Enfance/Famille /	Attin	Montreuillois	Un café citoyen en zone rurale répondant aux besoins d'échanges, de partage, d'intégration et de connaissances entre les ruraux et néoruraux, entre les générations, entre les classes sociales.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
GRAINE D'ÉVOLUTION	ÉCO-CONSTRUCTION, LOW-TECH ET REPAIR CAFÉ	Education / Environnement / Logement /	Pailuel	Arrageois	Des activités à vocation écologique (low-tech, éco-construction, chantiers participatifs, ateliers pédagogiques, conférences, festivals) afin de sensibiliser aux modes alternatifs de production et de consommation.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Association Le Théâtre des Crapons	Les Jeudis de la Grange	Action sociale / Alimentation / Culture /	Vieille-Église	Calaisis	Des rencontres hebdomadaires, où sont proposés des événements familiaux, artistiques, engagés et conviviaux. Ces événements, en rapport avec l'art, permettront de créer du lien entre habitants, associations et artistes professionnels ou amateurs du territoire.	Innovation sociale	18 630 €
EPICES RIZ SOLIDAIRE SCARPE SENSÉE	CRÉATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE	Action sociale / Citoyenneté / Enfance/Famille /	Vitry-en-Artois	Arrageois	Un espace de vie sociale offrant aux habitants la possibilité de prendre des responsabilités en montant des projets à visée collective pour développer du lien social et lutter contre l'isolement.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
CECOOL	REMORQUE BAR CECOOL	Citoyenneté / Culture / Environnement /	Brias	Ternois	Une remorque-bar, éco-construite avec des matériaux recyclés et durables, se déplacera au cœur des villages partenaires, afin d'offrir des temps de convivialité en ruralité, notamment par des ateliers de coopération, de mise en valeur et transmission du patrimoine et des savoir-faire locaux.	Innovation sociale	22 080 €
ASSOCIATION ESPOIR	COCOMUCOCO : TIERS-LIEU À LA CAMPAGNE !	Citoyenneté / Insertion / Tourisme /	Hucqueliers	Montreuillois	Création d'un lieu-ressources multifonctionnel et fédérateur d'un ensemble de services touristiques et socio-culturels. Un lieu de rencontres et d'animations, par des ateliers valorisant l'environnement rural et hébergeant des actions et des projets, valorisant les spécialités régionales et la production agricole locale.	Pratiques de l'ESS	6 900 €

Structure porteuse	Initiative	Thèmes	Commune	Territoire	Résumé	Catégorie	Montant proposé
Le Petit Plus	Le Petit Plus	Action sociale / Handicap / Insertion /	Béthune	Artois	Un restaurant d'inclusion qui emploie des personnes porteuses de troubles cognitifs comme la trisomie 21, l'autisme ou la déficience intellectuelle. Le but est de former les personnes afin qu'elles puissent entrer dans le monde professionnel tout en sensibilisant les entrepreneurs locaux au champ du handicap.	Innovation sociale	20 700 €
GAMINS EXCEPTIONNELS : pôle ressources Handicap Parentalité	Escape Game de sensibilisation au handicap	Action sociale / Citoyenneté / Handicap /	Béthune	Artois	Un escape game pour sensibiliser les citoyens aux handicaps, de manière ludique en expérimentant les contraintes lors de la session de jeu.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
SCIC Ressources	Faites le plein de Ressources - Comptoir et Boutique des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire	Communication / Environnement / Insertion /	Le Touquet-Paris-Plage	Montreuillois	Les associations du territoire se regroupent au sein d'une boutique afin de mieux faire connaître leurs actions et leurs valeurs auprès du grand public, d'inviter habitants et touristes à les découvrir. Au delà des produits à la vente, la boutique proposera des animations et des ateliers pour sensibiliser à l'économie circulaire, aux projets d'insertion et sur leurs pratiques de consommation.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
De Rives en Rêves	Atelier low-tech	Agriculture/pêche / Environnement / Logement /	Rumilly	Montreuillois	Un atelier pour partager des techniques, des objets, des services écoresponsables simples et à la portée de tous dans des domaines variés (habitat, énergie, alimentation, eau, outillage...). A cet atelier s'ajoutent un repair café et la mise en place d'alternatives solidaires et citoyennes.	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
Ardhome	Déploiement en réseau des Repair Cafés sur l'ouest du Pas-de-Calais	Action sociale / Citoyenneté / Environnement /	Le Portel	Boulonnais	Après avoir développé un réseau de 9 repair-café sur le Boulonnais, Ardhome accompagne l'essaimage de repair-café, des lieux où des réparateurs bénévoles se mettent au service de la population pour tenter de réparer avec elle leur objet en panne.	Innovation sociale	22 080 €
L'atelier de Campagnes	LES LABS DU NUMERIQUE	Education / Insertion / Numérique /	Huby-Saint-Leu	Montreuillois	Création du tiers-lieu numérique des 7 vallées, un lieu de rencontre et un espace de co-working, de médiation contre la fracture numérique, d'aide à la numérisation d'organisation et d'apprentissage aux nouvelles technologies.	Pratiques de l'ESS	6 900 €
Re-Cycle	Collecte à Vélo des Biodéchets par l'Association Re-Cycle	Citoyenneté / Education / Environnement /	Lens	Lens-Liévin	Collecte à vélo des biodéchets des particuliers et des professionnels, pour les valoriser en compost et sensibiliser les citoyens au compostage.	Transformation économique environnementale et sociétale	34 500 €
PRESENTEES - INITIATIVES DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DES FILLES ET DES FEMMES DE LA COTE D'OPALE	Présentes! Podcast et Association pour soutenir et valoriser la parole et la place des filles et des femmes de la Côte d'Opale.	Citoyenneté / Education / Enfance/Famille /	Boulogne-sur-Mer	Boulonnais	Création d'un podcast donnant la parole aux femmes de la côte d'opale, afin de donner de la visibilité aux femmes engagées du territoire et de présenter les difficultés rencontrées par les femmes dans la société.	Innovation sociale	15 020 €
Les 4 saisons de Festubert	Faites de la Graine 2022	Alimentation / Citoyenneté / Environnement /	Festubert	Artois	La "Faites de la graine" réunit des exposants, conférenciers, habitants et remplit des objectifs pédagogiques, de respect de la nature et de l'environnement, de défense de valeurs humanistes et de valorisation du territoire et de ses acteurs. Des jardiniers volontaires offrent une partie des courges produites dans leurs jardins. Cette récolte est distribuée à des associations du champ caritatif, de la solidarité ou de l'économie sociale et solidaire, au bénéfice de personnes en difficultés sur nos territoires.	Transformation économique environnementale et sociétale	16 740 €
Dobby and co	Dobby and co	Action sociale / Handicap / Numérique	Bully-les-Mines	Lens-Liévin	Création d'un tiers-lieu disposant d'un espace de co-working à destination des proches aidants et des personnes en situation de handicap afin de proposer des solutions de répit et d'aides, améliorer l'accompagnement et l'offre de loisirs, promouvoir les solutions d'entraides et les usages solidaires du numérique.	Innovation sociale	16 000 €
Secours Populaire Noeux-les-Mines	CLUB COPAIN DU MONDE DU SPF	Action sociale / Education / Citoyenneté	Noeux-les-Mines	Artois	L'objectif du Club copain du monde est de permettre aux enfants de 8 à 12 ans qui veulent aider, intervenir pour soutenir des causes, d'agir en menant des projets à vocation solidaire tout en étant encadré par des parrains adultes.	Innovation sociale	18 907 €
						TOTAL	669 287 €

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

..... CONVENTION

Objet : Budget citoyen 2022

Dossier n°

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du XXX,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

la structure XXX dont le siège social est situé au XXX, identifiée au répertoire SIRENE sous le n° XXX, représentée par XXX, XXX, ci-après dénommé « L'organisme » ;

d'autre part,

Vu : la délibération de la Commission Permanente réunie le XXX ;

Préambule

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

Au travers de la création du Conseil Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire (CDESS) le Département du Pas-de-Calais confirme son ambition de mobiliser les acteurs de l'ESS dans une démarche de co-construction. C'est dans ce cadre que des ateliers d'acteurs ont travaillé sur l'innovation sociale, la coopération, la transformation économique, environnementale et sociétale et l'amélioration des bonnes pratiques en proposant des solutions concrètes pour appuyer ces démarches.

Au regard des résultats des appels à manifestation d'initiatives de 2015 à 2017, le Département du Pas-de-Calais souhaite accroître la diffusion des pratiques citoyennes, répondre aux attentes des habitants et appuyer les démarches et les volontés de ceux-ci.

L'objectif poursuivi est de construire avec les habitants le territoire de demain.

L'Assemblée départementale du 19 décembre 2017 a approuvé la mise en œuvre du premier budget citoyen. Le Budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Economie Sociale et Solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération et développés dans le respect des pratiques de l'Économie sociale et solidaire afin d'accompagner la transformation économique, environnemental et sociétale du département.

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'organisme au titre de la mise en œuvre partenariale de l'opération « XXX » détaillée à l'article 2 ci-dessous.

La subvention sera exclusivement affectée au financement de l'initiative qui a été présentée au Budget citoyen, annexée à la présente convention. Elle ne pourra en aucun cas être utilisée pour financer des activités culturelles conformément au principe de laïcité et des dispositions de la loi du 9 décembre 1905.

Article 2 : Nature du projet soutenu

L'organisme s'engage à mettre en place et consolider l'ensemble du projet et des activités d'intérêt général et les pratiques énoncées dans la présentation de l'initiative telle que déposée sur la plateforme du Budget citoyen et proposée au vote des citoyens du Pas-de-Calais. Cette présentation est annexée à la présente convention :

XXX

Article 3 : Période d'application de la convention

La convention s'applique pour une durée de 18 mois à compter de sa date de signature.

Elle pourra néanmoins être prolongée pour une même durée afin de permettre d'achever l'opération si l'une des parties en formule la demande écrite dans un délai de 6 mois précédant la date d'échéance initiale. Cette prolongation fera l'objet d'un avenant.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Article 4 : Obligations de l'organisme

1) Désignation des personnes physiques

L'organisme s'engage à :

- Recruter ou affecter sur chaque opération un personnel suffisant et qualifié ;
- Produire régulièrement la liste nominative actualisée des personnels affectés à ces opérations avec le descriptif de leur profil.

2) Relations avec les services départementaux

L'organisme s'engage à :

- A transmettre à la Mission ESS les documents relatifs aux évaluations qualitatives et quantitatives ;
- A transmettre les bilans d'activités et financiers finaux de l'initiative mise en place pour le calcul du solde de la convention, au plus tard **dans les 6 mois** suivant la date de fin de convention ;
- A rencontrer régulièrement le Département à travers des comités de suivi/pilotage et toute réunion nécessaire à la mise en œuvre et au suivi et à l'état d'avancement du projet.

Toute communication relative à la participation du Département du Pas-de-Calais faite dans le cadre de la convention, doit revêtir une forme écrite et mentionner le numéro de la convention.

Elle doit être envoyée aux adresses suivantes :

- **Pour le Département** : Mission Economie Sociale et Solidaire - Hôtel du Département - Rue Ferdinand Buisson - 62018 ARRAS Cedex 9 – ess@pasdecalais.fr
- **Pour l'organisme** : XXX

Plus généralement, l'organisme s'engage à informer les services du Département de toute modification qui pourrait intervenir dans la mise en œuvre de l'opération.

Toute modification fait l'objet d'un avenant sauf si elle porte uniquement sur la ventilation par poste de dépenses et si elle ne modifie pas substantiellement la répartition des postes de charges.

3) Communication (information au public)

Lors de toute communication au public, aux partenaires institutionnels et aux médias, l'organisme s'engage à faire connaître, de manière précise, **l'apport financier et technique aux politiques du Département.**

S'il est amené à conclure des conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitant, bénéficiaire ultime...).

Toute publication ou communication relative au projet cofinancé devra faire mention du Département du Pas-de-Calais (plaquettes de présentation, affiches publicitaires, insertion des logos sur tout document afférent à l'opération etc.).

La structure s'engage à contribuer à la démarche départementale de sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire. Pour cela, le porteur d'initiative communiquera et diffusera son initiative ainsi que ses pratiques. Il se fera « ambassadeur de l'économie sociale et solidaire » dans le Pas-de-Calais au côté du Département.

4) Secret professionnel

Les dirigeants, membres et salariés de l'organisme sont tenus au secret professionnel pour les informations dont ils auront à connaître dans la mise en œuvre de l'opération.

Cette obligation s'étend aux opérations mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

Toutefois, cette obligation ne saurait faire obstacle ni aux obligations d'information à des buts statistiques, ni à l'exercice du pouvoir de contrôle du Président du Conseil départemental.

5) Achat de biens et de services (si éligible dans le cadre du présent dispositif)

Lorsque des achats de biens et services doivent être effectués par le bénéficiaire pour les besoins de la réalisation de l'opération et constituent des dépenses figurant dans une rubrique de coûts directs éligibles du budget prévisionnel, le bénéficiaire est tenu d'effectuer une mise en concurrence des candidats potentiels et de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire celle qui présente le meilleur rapport coût/avantage, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des contractants potentiels et en veillant à l'absence de conflit d'intérêts.

L'achat de biens et services n'est possible que dans les conditions suivantes :

Il doit être justifié au regard de la nature de l'opération et des nécessités de sa mise en œuvre. Le bénéficiaire demeure seul responsable de l'exécution de l'opération et du respect des dispositions de l'acte d'engagement, il s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que l'attributaire de la commande renonce à faire valoir tout droit à l'égard du Département au titre de la convention.

6) Dépenses éligibles

Les règles en termes d'éligibilité des opérations, du public et des dépenses s'appliquent sur les financements communautaires et nationaux.

Les dépenses déclarées doivent correspondre à des dépenses effectivement supportées par l'organisme bénéficiaire couvrant les coûts d'innovation sociale, de coopération, de transformation économique, environnementale et sociétale de l'initiative.

Les dépenses doivent avoir été réalisées durant la période fixée à l'article 3, et être effectivement liées et nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les agents départementaux des services concernés examinent ces dépenses à l'occasion de contrôles de service fait, afin de déterminer les dépenses afférentes à la présente convention (cf. article suivant).

7) Propriété intellectuelle

Toute utilisation à des fins commerciales ou non, des travaux, études, résultats, sous quelque support que ce soit, soutenus, doit recevoir l'accord express préalable du Département.

8) Conflits d'intérêts

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait influencer une exécution impartiale et objective de la convention.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance du service gestionnaire.

Le bénéficiaire s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Le Département du Pas-de-Calais se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du bénéficiaire des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

Article 5 : Modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan intermédiaire et un bilan final, dans les délais fixés à l'article 4. Ces bilans seront composés de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des pratiques décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues (ex : feuilles d'émargement et/ou tout document permettant de déterminer le temps passé sur les actions, rapport pédagogique, rapport d'activités, etc.).

Article 6 : Montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- Une participation de **XXX €** relative à la mise en œuvre de l'action.

Le montant maximum de l'aide versée par le Département à l'organisme est fixé à **XXX €** pour l'opération décrite à l'article 1^{er} au titre de la période d'application prévue à l'article 3 de la présente convention.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 7 : Modalités de versement

Le versement de la participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un versement de **XXX €** interviendra après signature de la présente convention par les parties.

Toutefois, le montant maximal de la participation départementale ne pourra être supérieur au total prévu à l'article 6 de la présente convention.

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Conseil départemental.

Le comptable assignataire est la Payeuse Départementale du Département du Pas-de-Calais.

Article 8 : Bilan final d'exécution

Le bilan final d'exécution sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'opération. Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Le bénéficiaire devra constituer :

- Un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération, un descriptif des conditions de sa réalisation, de ces résultats, ainsi que l'état détaillé des réalisations physiques,
- Un descriptif de la mise en œuvre de l'initiative développée dans le respect des pratiques de l'Économie sociale et solidaire,
- Une liste des dépenses réalisées.

Le bilan final d'exécution doit être transmis **dans les 6 mois** suivant la date de fin de convention fixée à l'article 3.

Article 9 : Modalités de paiements

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Dans les écritures de la banque.

L'organisme est ici averti que le versement des acomptes et celui du solde ne peuvent intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE).

Article 10 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Clause de renonciation

L'organisme renonce pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute opération entrant dans le champ d'application de la présente convention.

Article 12 : Reversements, résiliation et litiges

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant de l'organisme, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, l'organisme sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 8 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 13 : Réglementation applicable et juridiction compétente

En cas de différends concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux
Ce document comprend 7 pages

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour XXX

Le Président

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°49

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

BUDGET CITOYEN 2022 - LES INITIATIVES LAURÉATES

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, SRDEII adopté par le Conseil Régional des Hauts de France le 30 mars 2017 ;
- Délibération cadre du Conseil départemental du 26 septembre 2016 « Accompagner l'attractivité du Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 19 décembre 2017 « Budget citoyen – année 2018 » ;
- Délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 décembre 2021 « Budget citoyen - Règlement ».

Contexte

Le Budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Economie Sociale et Solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif vise à soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de coopération, et développées dans le respect des pratiques de l'Économie sociale et solidaire, afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département.

Adopté par le Conseil départemental lors de sa réunion du 19 décembre 2017,

le Budget citoyen s'articule autour d'une suite d'étapes clés.

Le Budget citoyen 2022

➤ 1ère étape : **participation aux comptoirs à initiatives citoyennes**

Pour cette édition 2022, ce sont au total 7 temps de rencontres et 39 ateliers qui ont été organisés pendant 3 mois en visioconférence.

84 porteurs d'initiatives ont participé à ces comptoirs à initiatives citoyennes dans lesquels des ambassadeurs de l'ESS et partenaires étaient également présents pour apporter leur expérience et soutenir les participants.

➤ 2ème étape : **dépôt des dossiers**

57 initiatives ont été déposées sur la « plateforme à initiatives citoyennes du Pas-de-Calais » (www.budgetcitoyen.pasdecalais.fr).

➤ 3ème étape : **instruction et analyse par le comité de labellisation**

Après avoir vérifié les conditions d'éligibilité et analysé les projets déposés, le comité de labellisation, composé d'ambassadeurs de l'ESS, de financeurs solidaires, de structures de l'éducation populaire et de partenaires du CDESS, a labellisé 45 projets.

➤ 4ème étape : **vote des citoyens**

44 initiatives ont choisi de se présenter au vote des citoyens du 1er au 30 septembre 2022.

Ce sont donc 9 projets en Transformation économique, environnementale et sociétale ; 10 projets en Innovation sociale ; 1 projet en Coopération et 24 projets en Pratiques de l'ESS qui ont été mis en ligne sur la « plateforme à initiatives citoyennes du Pas-de-Calais ».

La liste des initiatives lauréates est jointe au présent rapport.

➤ 5ème étape : **proclamation des résultats**

Les projets lauréats ayant recueilli le plus de voix sont portés à la délibération de la Commission permanente. L'enveloppe financière est répartie sur les projets ayant obtenu le plus de votes et jusqu'à épuisement.

Pour ce budget citoyen 2022, le nombre de projets lauréats ne permettait pas de consommer la totalité de la dotation fléchée.

Conformément à l'article 8 du règlement du budget citoyen, il est donc proposé que le solde soit réparti entre les lauréats par une majoration pouvant aller jusqu'à 38% de l'aide financière forfaitaire accordée à chaque structure (dans la mesure où la subvention ne dépasse pas le montant total du projet).

Après la présentation et le vote définitif en Commission permanente, une proclamation des résultats officiels est organisée.

➤ **6ème étape : mise en œuvre des projets**

Le Département s'engage à accompagner financièrement les projets lauréats. Une convention entre le porteur de projet et le Département définit les modalités d'exécution. La signature de la convention implique l'adhésion du porteur de projet à la diffusion des valeurs de l'Economie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de la coopération. Il devient « ambassadeur de l'Economie sociale et solidaire du Pas-de-Calais » et membre actif des comptoirs à initiatives citoyennes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer aux structures lauréates, une participation départementale d'un montant global de 669 287 €, au titre du Budget citoyen 2022, selon les modalités décrites dans l'annexe 1 à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département les conventions, avec les structures concernées, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-020Q01	6568/930202	Mission ESS	672 151,00	672 151,00	669 287,00	2 864,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY